

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022 à 20 H 30

Le vingt octobre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 17 octobre 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Martine BEGUE, Mme Caroline MUSCELLA, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Yves DELORME, M. Jean-Marie DUPLAY, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Absents(tes) au moment du vote (Six dont deux pouvoirs) :

Mme Linda LAURO

Madame Nadine EUKSUZIAN

Mme Martine BEGUE

Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE.

M. David LESUR donne pouvoir à Mme Marine MATA.

M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : Mme Caroline MUSCELLA

DELIBERATION n° 2022.067 : Dénomination d'une voie privée

Monsieur le Maire rappelle que, comme l'indique l'article 169 de la loi relative à la Différenciation, la Déconcentration, la Décentralisation et à la Simplification dite loi 3DS du 21 février 2022, la dénomination des voies, y compris les voies privées ouvertes à la circulation et une numérotation distincte des habitations répond à l'intérêt communal de normalisation des adresses qui permet la géolocalisation (GPS, cartographie en ligne) et la navigation pour de nombreux organismes, notamment les services de secours et de sécurité, les services de livraison et les services de fourniture d'énergie ou de télécommunication.

Les propriétaires situés au 39, rue du Vieux Chêne ont souhaité nommer leur impasse

« Impasse du Grand Cèdre »

A la demande des propriétaires, le numérotage des habitations sera réalisé selon le numéro de chaque lot.

La parcelle AD 427 devient le 8, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 428 devient le 9, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 429 devient le 10, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 430 devient le 11, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 437 devient le 14, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 438 devient le 15, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 439 devient le 16, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 440 devient le 17, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 482 devient le 13, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 483 devient le 12, impasse du Grand Cèdre

La parcelle AD 509 devient le 18, impasse du Grand Cèdre

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la dénomination proposée.

Vu les dispositions des articles L2121-29 art L2213-8 du Code général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 169 de la loi 3DS du 21 février 2022

Vu l'accord des propriétaires concernés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la dénomination proposée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la délibération et de manière générale à faire le nécessaire

Pour extrait conforme,

A Sainte-Colombe, le 20 octobre 2022

**Le Maire,
Marc DELEIGUE**

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :